



Nîmes le 31 mai 2010,

Cher(e) collègue,

Le SNADCGT tenait à t'écrire cette lettre que tu liras peut-être, si tu as le temps Nous devons assister à un CTPS/DR ce mardi 1^{er} juin, nous n'y assisterons pas ... C'est pourquoi nous nous adressons personnellement à chacun d'entre vous, afin que tous connaissent les raisons de notre refus de siéger, ou soient simplement informés, de la façon dont se pratique le « dialogue social » au sein de la DR de Montpellier.

Pour être bref, La loi, ainsi que le règlement intérieur, prévoit que les organisations syndicales représentatives doivent avoir communication des documents préparatoires aux CTPS dans un délai de 8 jours... Depuis bien longtemps, nous réclamons - sans succès - l'application de ces textes.

Il est à noter, que cette fois, nous avons eu 12 envois de documents, un en triple exemplaire, deux en double exemplaire, un document que même les TSI n'ont pas pu ouvrir ?!, et 3 envois de tableaux vides ?! documents transmis certes dans les délais ... mais inexploitable.

Pour vous donner un exemple et détendre l'atmosphère, on y apprenait d'ailleurs dans un précédent document, que la production d'alcool de l'Hérault dépassait la production mondiale ..., sans commentaire !!!

On peut raisonnablement se poser des questions, incompétence, volonté délibérée de dissimuler ...?!, mais tu comprendras aisément que nous ne pouvons pas travailler dans des conditions pareilles pour défendre tes intérêts.

Qui plus est, à chaque CTPS, les OS sont mises devant le fait accompli...

- Le site de BEZIERS « MONTELEONE » : une fois un site trouvé et l'engagement de l'administration pris, nous sommes convoqués pour entériner cet état de fait ... oui, c'est obligatoire ..., !

- Location de nouveaux locaux pour la viticulture et le pôle fiscal, puis changement de programme et démantèlement du pôle fiscal dont une partie va à Fréjorgues puis soudain projet de départ du SRE « découvert » au hasard d'un CHS sans que, ni les agents, ni les organisations syndicales ne soient consultés ... et dans des locaux non adaptés....

RGPP et restrictions budgétaires obligent ... les conditions de travail des agents n'étant pas vraiment la préoccupation première.

- Absence d'harmonisation des réformes VICI:

Les créations de VICI de BEZIERS, MONTPELLIER, NIMES et BAGNOLS sont décidées avec un rythme et un calendrier rendant impossible toute harmonisation avec la DR de Perpignan et avant toute détermination d'une organisation interne. (au fait, les tableaux vides fournis en guise de document pour ce CTPS/DR auraient servi à répartir les charges de travail des VICI ...) etc ...

Nous aurions tant d'autres d'exemples de ces pratiques quotidiennes, mais nous ne voulons pas abuser de ton temps ... Représentants du personnel, conscients de nos responsabilités, nous n'avons pas pour habitude de pratiquer la politique de « la chaise vide » sans raison valable, mais il est temps, avec vous tous, de passer à une autre politique ...

Nous sommes là pour défendre les intérêts de tous et de chacun, nous ne voulons pas servir de caution à l'administration pour qu'elle justifie ces « pratiques » qui sont plus proches de « basses manœuvres » que de la concertation.

En ces temps de restrictions de tous ordres, tu auras compris que le seul but de l'administration, c'est le démantèlement du service public douanier, la fermeture de plus en plus de services avec son dommage collatéral de suppressions de postes, la casse des missions de notre administration, la dégradation accélérée des conditions de travail, la remise en cause du système de bonification (pénibilité) et la destruction du statut de la fonction publique.

Voilà, si tu as lu ces quelques lignes, tu sais maintenant à quoi ressemble le dialogue social dans notre DR, et si pour l'instant tu n'es pas concerné par quelque restructuration, saches que demain ton tour viendra ... à l'insu de ton plein gré ... !!

Merci...

LE SNADCGT

SNAD-CGT

Recette locale des douanes, place ancienne gendarmerie, 34150 GIGNAC

tel : 04.67.57.51.51, mail : snad@snad-cgt-montpellier.org